

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190423-2019-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2019

Affichage : 24/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT TROIS AVRIL à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

15 avril 2019

Date d'exécution :

23 avril 2019

Date d'affichage :

24 avril 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, FOUILLERON Marie, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, SIMONI Pascale.

Etaient représentés : ANDREANI Françoise a donné pouvoir à FOUILLERON Marie, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir CRISTOFARI Marie Félicia, SAUVAGEON Vanina a donné pouvoir à BATESTI Philippe, SISTI-BALARD Marie Toussainte a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles, ROMANI Claire.

Monsieur PIERI Ange a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-32 Finances – Soutien au programme d'animation des médiathèques.

Depuis plusieurs années maintenant, la médiathèque de Ghisonaccia est un véritable lieu de proximité qui permet de susciter, initier et développer, une pratique culturelle de la lecture.

Maintenant nous souhaitons aller encore plus loin et mettre en place une véritable programmation culturelle susceptible d'avoir un rayonnement territorial : rencontres, conférences, dédicaces, spectacles et concerts viennent favoriser des créations artistiques insulaires et les échanges avec le monde extérieur.

Dans le cadre des aides en faveur des médiathèques, la Collectivité de Corse a décidé d'accorder une subvention annuelle aux médiathèques à vocation interrégionale qui proposent aux moins 10 actions d'animation par an.

Ces animations sont bien évidemment programmées et viennent s'ajouter à l'événement : « I belli scontri » qui par la musique, la littérature et l'histoire mettront en lumière chaque année une personne originaire de Corse à travers son parcours professionnel dans le monde.

Cette année, nous retiendrons le parcours remarquable de Monsieur Henry PADOVANI, membre fondateur du groupe Police.



JK



Le cout global de la programmation culturelle de la médiathèque s'élève à 49 500 € HT

Au regard du règlement des aides, il est proposé le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse 80% soit 39 600 € HT
- Commune 20% soit 9 900 € HT

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse un financement à hauteur de 80% du coût global soit 39 600 € HT.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

